

Les colonnes de compagnie et leur admission dans le règlement de l'infanterie suisse [fin]

Autor(en): **Scriba, J. von**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **16 (1871)**

Heft 22

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-332735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22.

Lausanne, le 23 Novembre 1871.

XVI^e Année.

SOMMAIRE. — Les colonnes de compagnie et leur admission dans le règlement de l'infanterie suisse. (*Fin.*) — La révision constitutionnelle à l'Assemblée fédérale. — Nouvelles et chronique.

LES COLONNES DE COMPAGNIE ET LEUR ADMISSION DANS LE RÈGLEMENT DE L'INFANTERIE SUISSE.

(*Fin.*).

Un inconvénient pour l'emploi de la colonne de compagnie se trouve dans la faiblesse des compagnies actuelles. Elles ne pourront désormais suffire à leur tâche, en ne possédant que 120 fusils. C'est trop peu; aussi la force du bataillon devrait être au moins de 800 fusils. Un tel bataillon, divisé en 4 compagnies et en un détachement de 120 tirailleurs, donnera à chaque compagnie la force de 170 fusils, non compris les officiers et sous-officiers. Une telle force suffit et n'est pas trop grande pour être bien commandée et dirigée par la voix et à pied, si on ne parvenait pas à monter les capitaines. Les compagnies hanovriennes à Langensalza n'avaient qu'une force de 120 à 150 hommes, insuffisante pour une campagne d'une certaine durée.

Plus grave paraît le fait de l'instruction tactique insuffisante des officiers, notamment des chefs de compagnie. Mais on pourra lever cette difficulté avec de la diligence, de la bonne volonté et du temps.

D'abord un tiers de tous les capitaines actuels serait mis en disponibilité par la division du bataillon en 4 compagnies. Ensuite, lorsqu'on mettrait des troupes sur pied, on pourrait faire un choix parmi les capitaines, en laissant au dépôt les moins instruits, qui profiteront de l'occasion pour s'instruire.

L'instruction tactique, soit théorique dans les écoles, soit pratique avec la troupe sur le terrain (aussi peu que possible sur la place d'armes), doit être soignée et il ne faut pas y épargner le temps nécessaire. C'est la situation politique, la dure nécessité qui l'exige; la Suisse libre et indépendante doit remplir les obligations de première nécessité que commande sa défense, si elle veut être respectée par ses voisins. C'est une question de vie pour elle; on sait que le droit légitime, le droit d'un peuple ne vaut pas grand chose aujourd'hui. On doit opposer la force à la force.

L'instruction des officiers avec la troupe doit se faire sur le terrain, après avoir exercé quelques fois sur la place d'armes le mécanisme de la formation. Sur le terrain, le commandant de compagnie doit avoir occasion de résoudre des problèmes tactiques de tout genre, de s'accoutumer à prendre l'initiative sans attendre des ordres, si la situation du combat ou de la manœuvre l'exige; de juger le terrain et d'en tirer tout le parti possible, etc. Ces exercices seront répétés en

donnant le commandement de la compagnie au premier lieutenant, tandis que le capitaine le plus ancien prend celui du bataillon. De cette manière on formera en peu de temps une réserve d'officiers pour les fonctions de commandant de bataillon et de chef de compagnie.

L'instruction théorique donnera aussi de bons résultats en y faisant entrer des problèmes tactiques, dont la solution écrite exige l'application des règles et des principes tactiques enseignés dans les différents cours de l'école. Ce petit travail, accompagné d'un croquis très simple, sera remis à l'officier supérieur qui en fera la critique, et envoyé ensuite au brigadier et au divisionnaire. Par ce procédé, les officiers de tous grades sont obligés de s'occuper de temps en temps de toutes les branches de la science militaire et d'appliquer tous les enseignements de l'école, soit en travaillant, soit en critiquant. Probablement qu'une telle proposition ne sera pas agréable à tout le monde, mais elle a plus mauvaise mine de loin que de près. On ne peut objecter que ce petit devoir distrairait l'officier de ses autres occupations, car il ne s'effectuerait que dans les moments de loisir ou même dans des promenades. Quelques heures du soir ou du dimanche suffiront pour coucher sur le papier les résultats. Veut-on, en outre, s'occuper de temps en temps des sciences militaires, on le fera utilement en lisant un bon ouvrage tactique ou l'histoire d'une guerre moderne ; on fera ainsi des progrès rapides sans presque s'en apercevoir. Qu'on ne pense pas que ce genre d'occupation manque d'intérêt ; au contraire, l'intérêt vient plus vite qu'on ne le croit, et si l'on commande plus tard une compagnie on ne tardera pas de reconnaître les beaux fruits de son travail. Mais — il faut travailler, pour pouvoir atteindre le but — la défense efficace de la patrie.

Il paraît que le moment actuel est assez favorable à un *essai pratique*. A l'occasion de la révision de la constitution fédérale on proposera de grandes réformes militaires indispensables ; on vient d'organiser les bataillons de carabiniers en réunissant quatre compagnies de carabiniers. Ne serait-il pas possible de nommer une commission qui ferait, avec un de ces bataillons, sous le commandement d'un chef intelligent, un essai sur le terrain ? On jugera mieux la nouvelle formation proposée en faisant manœuvrer le bataillon dans un terrain difficile, en surmontant des obstacles de tout genre, dans les combats de localité, etc., que sur le papier.

Aujourd'hui, l'on ne forme plus des armées en *jouant*. L'exemple de la France l'a prouvé et a fourni à la Suisse une leçon instructive qui portera ses fruits. Il est impossible aujourd'hui de combattre un peuple qui est en permanence sous les armes, comme le peuple prussien, avec des armées d'un jour. Qu'on ne s'y trompe pas. La liberté, si on veut la conserver, coûte cher et exige des sacrifices de temps et d'argent. La guerre n'est plus un métier, c'est un *art* et une *science* qui renferment beaucoup de branches. C'est par cette raison que le soldat occupera partout la première place dans un Etat, qu'il soit monarchique ou républicain. Le soldat est appelé à défendre les institutions politiques de son pays avec son sang. Mais le sang ne suffit plus, il faut bien d'autres choses pour obtenir un bon résultat.

Chaque art et chaque science ne peuvent pas exister par eux-mêmes ; ils exigent du pays quelques sacrifices. Qui oserait nier qu'on ne doive pas soulager par tous les moyens possibles cette science qui a la mission de défendre la liberté et l'indépendance de la patrie, de diriger le patriotisme et la valeur des habitants du pays sur le juste chemin et d'empêcher qu'il ne se produise un malheur incalculable par le fait de l'*ignorance militaire* ?

La *science militaire* est la première de toutes, la plus coûteuse, celle qui exige les plus grands sacrifices personnels ; mais elle donne aussi les plus grands résultats pour le progrès et le bonheur d'un peuple. Un peuple peut avoir d'excellents hommes d'Etat, se réjouir d'une liberté parfaite, se développer sous cette liberté ; il a d'excellents professeurs, des artistes, des industriels, des commerçants et des agriculteurs, mais il manque d'hommes sachant pratiquer la science militaire. Un jour vient où il est surpris par un ennemi vigilant, qui a déjà depuis longtemps guetté sa proie ; ce peuple heureux essaie vainement de résister, la science lui manque, il est brave, son sang coule en abondance, mais il est vaincu. Que chaque peuple regarde le péril en face et cherche le vrai remède.

Pour en revenir à la Suisse on doit avouer que l'un des facteurs de son armée est en excellent état ; on n'a rien épargné pour se procurer une *belle arme*. Mais l'autre facteur, la mobilité et l'instruction tactique, ne doit pas être négligé non plus pour que le résultat final soit heureux.

Chaque Suisse doit savoir que la guerre n'est plus un métier, qu'il ne suffit pas de posséder une excellente arme et d'être un bon tireur, mais que c'est bien plutôt la science et l'esprit qui prépareront la défense en utilisant l'ardent patriotisme et la bravoure du peuple. Il faut absolument que chaque Suisse soit convaincu de ces vérités. Mais, d'un autre côté, c'est aussi une vérité que le Suisse possède les premières qualités d'un excellent soldat, une bravoure indomptable, une habileté incomparable dans l'art du tir. La responsabilité envers la patrie est très grande si la défense ne sait pas tirer tout le parti possible de ces qualités.

La Suisse a tout ce qu'il lui faut pour se faire respecter parmi les Etats d'Europe et pour pouvoir garder sa position d'Etat neutre, position digne d'envie et qui a porté de si beaux fruits pendant la dernière guerre.

L'auteur termine ici son travail avec le désir de ne pas avoir parlé en vain de la formation de la colonne de compagnie et de son admission dans le règlement d'infanterie. Il espère que d'autres officiers examineront de près la question et qu'ils feront tout leur possible, s'ils partagent ses opinions, pour convaincre les incrédules par un *essai pratique*. Ce n'est que par un tel essai que la question peut être résolue d'une manière décisive, avant de décréter l'admission de la colonne de compagnie dans le règlement actuel.

Aubonne, 1^{er} octobre 1871.

J. VON SCRIBA.

Voici les figures des quatre formations dont il est question dans le texte ci-dessus aux pages 536, 537 et 538 de notre dernier numéro.

Fig. 1. *Formation de la colonne d'attaque.*

IV.	III.	DRAPAU	II.	I.
1	1		1	1
2	2		2	2
3	3		3	3
4	4		4	4

Fig. 2. *Formation en potence.*

	1	4	III.	3	2	1	DRAPAU	4	3	2	II.	1	4	
IV.	2												3	I.
	3												2	
	4												1	

Fig. 3. *Formation déployée et en colonne de compagnie.*

4	3	2	1	4	3	2	1	DRAPAU	4	3	2	1	4	3	2	1
			2				2		3				3			
		IV.	3			III.	3		2	II.			2		I.	
			4				4		1				1			

Fig. 4. *Formation en ordre de combat.*

	1		4	
	2		3	
IV.	3		2	I.
	4		1	
		III.		II.
	1		4	
	2		3	
	3		2	
	4		1	

